



Extrait du Guide épargne et placements

<https://www.francetransactions.com/bourse/fonds/fcpi-611.html>

FCPI

- Bourse - OPC, Sicav, OPCVM, FCP -



Date de mise en ligne : samedi 20 octobre 2018

Description :

FCPI : Fonds Commun de Placement dans l'Innovation. Les FCPI permettent une double défiscalisation : réduction d'impôts et exonération des plus-values.
Avantages et inconvénients d'un placement en FCPI. Guide des FCPI...

Copyright © Guide épargne et placements - Tous droits réservés

Investissement sur les fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI)

FCPI

Les **FCPI** sont des fonds communs de placement investis selon les modalités suivantes :

- 60 % de l'actif collecté (minimum réglementaire) doit être investi dans des petites et moyennes entreprises (PME) à caractère innovant et non cotées. Les PME cotées sur Alternext ou au Marché libre sont assimilées à du non coté dans la gestion des FCPI. Le pourcentage investi dans des PME cotées en bourse (hors Alternext et Marché libre) est limité à 20 % de l'actif du fonds.
- 40 % de l'actif collecté est confié à une société délégitaire qui les place en Société d'investissement à capital variable (SICAV) sécurisées. C'est le rendement régulier de ce type de placement qui assure l'essentiel de la performance de la formule.

Un FCPI contient donc deux compartiments : un "fixé", celui de 60%, qui doit suivre les règles énoncées ci-dessus, et un "libre" de 40%. Cela explique pourquoi dans les détails des FCPI vous pouvez voir apparaître des noms de gestionnaires différents, pour la partie des 60% et pour la partie des 40%.

FCPI : investissement à risques !

Investir dans un FCPI est avant tout prendre des risques. L'investissement dans des sociétés innovantes n'est pas sans risque.

L'épargnant averti prendra donc garde de ne placer dans les FCPI qu'une faible partie de son capital (5% est le maximum généralement conseillé).

AVERTISSEMENT FIP / FCPI

La réduction d'impôt accordée à l'investissement dans un FIP/FCPI ne doit pas faire oublier qu'il s'agit avant tout d'un placement à risque de perte de capital. Lisez avec attention les recommandations AMF de chaque produit avant de souscrire.

- Aucune liquidité des parts de FIP/FCPI avant le terme (minimum 5 ans / maximum 10 ans), les capitaux investis sont bloqués,
- Les espoirs de plus-values des FIP/FCPI, hors avantages fiscaux, sont réduits,
- Les FIP/FCPI doivent être considérés comme des produits de diversification. Tous les professionnels s'accordent à dire que ce type de placement ne doit pas dépasser 5 à 10% de votre patrimoine,
- Ajustez votre souscription à la réduction d'impôt que vous souhaitez obtenir, il n'est pas possible de bénéficier d'un crédit d'impôt reportable sur les années suivantes.

FCPI : investissement bloqué pour 5 années

minimum, souvent plus ! (7 en moyenne !)

Investir dans un FCPI ne se fait pas sur un coup de tête : l'investissement sera bloqué pour la durée total du placement, car les titres ne sont que très peu liquides : il sera donc très difficile de trouver un acheteur avant la fin du placement.

FCPI : avantages fiscaux

Les FCPI ont acquis leur renommée grâce aux avantages fiscaux qu'ils procurent. Mais au fil des années les gouvernements successifs ont limité la réduction d'impôt accordée.

Foyer fiscal	Plafond de versement	Taux de réduction d'impôt	Réduction maximale d'impôt
Célibataire, veuf, divorcé	12 000,00 Euros	18,00 %	2 160,00 Euros
Couple marié ou pacsé avec imposition commune	24 000,00 Euros	18,00 %	4 320,00 Euros

La réduction d'impôt obtenue via un placement FCPI est cumulable avec celle des FIP, dans la limite du plafonnement des niches fiscales de 10 000 Euros. Au terme légal du placement de 5 ans minimum, les plus-values des parts de FCPI sont exonérées d'impôt. Seuls les prélèvements sociaux subsistent. Pour bénéficier de ces avantages fiscaux, le souscripteur doit prendre l'engagement de conserver ses parts du FCPI au moins 5 ans à compter de la souscription. Toutefois, la loi permet au souscripteur de récupérer ses fonds avant ce terme en cas de décès, d'invalidité de 2ème ou 3ème catégorie ou de licenciement.

- Exonération sur les plus-values

Les plus-values réalisées sur un FCPI sont exonérés d'impôts, sous condition de durée de détention des titres.

FCPI : Plafonnement des niches fiscales

Les FCPI font partie des niches fiscales dont le cumul des réductions ne peut excéder 10.000Euros pour un foyer fiscal.

```
.faccrpqbcj {width:650px;min-height:50px;background-color:#0079c2;color:#fff;text-size:18px;margin:4px 0;padding:4px;-webkit-border-radius:6px;-moz-border-radius:6px;border-radius:6px;margin-right:10px;} .faccrpqbcj a a:href a:hover {font-decoration:none;} .faccrpqbcj .butt {margin-top:5px;margin-right:10px;background-color:#fc6c1c;color:#fff;font-weight:700;float:right;padding-left:20px;padding-right:20px;border-radius:4px 4px 4px 4px;height:40px;font-family:Arial, Helvetica, sans-serif;font-size:14px;font-style:bold;border:thin solid #fff;box-shadow:0 1px 1px rgba(0,0,0,0.25)!important;-moz-box-shadow:0 1px 1px rgba(0,0,0,0.25)!important;-webkit-box-shadow:0 1px 1px rgba(0,0,0,0.25)!important;-webkit-appearance:button;cursor:pointer;overflow:visible;} .faccrpqbcj legend
```

{float:left;margin-right:10px;font-family:Arial, Helvetica,
sans-serif;font-size:16px;font-weight:700;padding-top:15px;padding-bottom:10px;margin-bottom:10px;color:#fff;}
.faccrpqbcj input {height:22px;margin-top:13px;}

[_Ai-je déjà atteint mon plafond de niche fiscale pour cette année ? Calculer " />](#)

En savoir plus sur la [Fiscalité des FCPI](#)

FCPI : Que de frais !

Élément moins sympathique que la réduction d'impôts, les FCPI souffrent d'un niveau de frais tout à fait remarquable.

Certes les frais sur les versements sont généralement négociables, mais si vous prenez la peine de lire une notice AMF d'un FCPI (ce qu'il faut faire avant d'investir !), vous serez surpris du niveau de frais :

- frais sur versement,
- frais de gestion,
- frais de gestion administrative/comptable,
- frais de dépositaire,
- frais de constitution,
- frais d'investissement

La liste est longue, et l'addition salée à la fin, plus de 5% en moyenne. Certes, tous ces frais (hormis les frais sur versement) ne sont pas à payer par l'investisseur directement, mais sont pris sur le fonds, c'est donc autant de rendement en moins...

Post-scriptum :

FCPI